



SERVICE PUBLIC DE WALLONIE
AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT
DEPARTEMENT DE LA NATURE ET DES FORETS
DIRECTION DE LIEGE

Le mardi 25 février 2025 à 10h00

Domaine de Bérinzenne – Pavillon Lilien

Bérinzenne 4 à 4900 Spa

**L'accès en véhicule jusqu'au Pavillon n'est pas autorisé.
Utilisation du parking public obligatoire.**

VENTE PUBLIQUE PAR SOUMISSIONS
DE LOTS DE BOIS (MARTELES ET PAR ANTICIPATION)
SITUES DANS LES FORETS BENEFICIANT DU REGIME FORESTIER
DE LA DIRECTION DE LIEGE



DISPOSITIONS PRINCIPALES DE LA VENTE

À la requête de la Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité.

Sous la présidence du Directeur de la Nature et des Forêts ou du Représentant de la personne morale de droit public, il sera procédé **le mardi 25 février 2025 à 10h00** par le Receveur-trésorier régional et les Directeurs financiers compétents, au **Domaine de Bérinzenne – Pavillon Lilien, Route de Bérinzenne 4 à 4900 SPA**, à la vente publique des coupes désignées au présent catalogue, conformément aux dispositions du Code forestier et de ses Arrêtés d'exécution.

La vente aura lieu conformément aux clauses respectives du cahier des charges pour la vente des coupes de bois dans les bois et forêts de la Région Wallonne et du cahier des charges pour la vente des coupes de bois dans les bois et forêts des personnes morales de droit public belge autres que ceux de la Région wallonne.

Ils peuvent être consultés à l'adresse suivante : <http://environnement.wallonie.be> - rubrique : Nature et Forêts – **Cahiers des charges des ventes de bois**, ou être obtenus sur simple demande auprès des Cantonnements et Directions extérieures du DNF.

Par le seul fait du dépôt d'une soumission ou de la remise d'une offre, tout candidat adjudicataire reconnaît avoir pris connaissance de toutes les clauses générales et particulières du présent cahier des charges, ainsi que les clauses propres à chaque lot, et déclare y adhérer sans restriction aucune.

Les lots retirés ou invendus seront - sans publicité nouvelle et aux mêmes clauses et conditions - remis en adjudication par soumissions cachetées en séance publique. Celle-ci aura lieu **le mardi 11 mars 2025 à 11h00** dans les locaux du Cantonnement de Verviers, rue de Dinant 11 à 4800 Verviers pour ce qui concerne les lots domaniaux **et au siège des Administrations communales et subordonnées** pour les lots les concernant.

En ce qui concerne les lots domaniaux, tout nouveau soumissionnaire remplira en sus de son offre l'annexe intitulée **Fiche client**. La TVA appliquée sur ces lots domaniaux est de 6%.

AVIS IMPORTANT

La vente des lots se fera par soumissions uniquement et se déroulera **lot par lot**.

Sauf accord préalable du propriétaire concerné, **aucun paiement en numéraire ne sera accepté**.

CONDITIONS PARTICULIERES DE LA VENTE

ARTICLE 1 - SOUMISSIONS ET DEROULEMENT DE LA VENTE

Les soumissions placées sous double enveloppe fermée doivent être adressées au Directeur de la Direction de la Nature et des Forêts à Liège, **Esplanade Simone Veil, 1 à 4000 Liège** ou au **bureau du Cantonnement du ressort**, de manière à parvenir au plus tard la veille de la vente, à savoir :

- pour la vente du **mardi 25 février 2025** (1^{ère} séance), **au plus tard la veille à 12h** ;
- pour la vente du **mardi 11 mars 2025** (seconde séance), **au plus tard la veille à 12h** ;

Les soumissions pourront également être remises en mains propres au Président de la vente au moment de l'appel aux soumissions.

Les soumissions seront rédigées selon le modèle approprié annexé au cahier des charges (une soumission par lot). Toute soumission incomplète ou comportant une ou des restrictions quelconques sera écartée d'office.

Toute soumission dont le paiement n'est pas effectué au comptant, à laquelle ne sera pas jointe une promesse de caution bancaire sera d'office déclarée nulle (art. 17 des clauses générales).

La promesse d'engagement à émettre une caution bancaire doit couvrir un montant égal au total des soumissions remises.

LA VENTE SE DEROUlera DANS L'ORDRE INDIQUE AU CATALOGUE, PROPRIETAIRE PAR PROPRIETAIRE, LOT PAR LOT.

Il sera procédé à la lecture des soumissions.

En cas de contestation pour des soumissions d'un montant équivalent, le lot sera immédiatement tiré au sort.

En cas de dépassement du montant porté sur la promesse de caution bancaire, le lot sera adjugé à l'offre la plus élevée suivante.

ARTICLE 2 - CONDITIONS D'EXPLOITATION.

Sans préjudice des dispositions mentionnées au cahier des charges générales, des conditions spécifiques à chaque lot sont ajoutées au catalogue sous le relevé des arbres à vendre.

ARTICLE 3 - DELAIS D'EXPLOITATION.

Sauf conditions spécifiques fixées pour l'exploitation de certains lots, **les délais d'abattage et de vidange des lots marqués sont fixés au 31/12/2026. Pour les lots anticipés, se référer à l'article 13.**

ARTICLE 4 - VOIRIES, DEPENDANCES ET IMPETRANTS

Le vendeur ne peut être reconnu responsable des dégâts à la voirie publique, ni des accidents occasionnés lors des abattages et débardages en bordure des routes. Il rappelle aux acheteurs que l'occupation du domaine public est subordonnée à l'autorisation de l'Administration responsable (Etat, Province, Commune) et au payement éventuel d'une redevance.

L'établissement de dépôts de bois sur les dépendances des voiries régionales est subordonné à la délivrance d'une autorisation préalable par le SPW Mobilité et Infrastructures et au strict respect de toutes les conditions stipulées par cette Administration.

En vue d'éviter des accidents en Hertogenwald, les adjudicataires des lots de bois sont tenus de prendre contact avec le SPW Mobilité et Infrastructures, Rue Peltzer 74 à 4800 Verviers (087 21 39 11), afin de connaître exactement le tracé des câbles BT et HT qui traversent, en sous-sol, les forêts domaniales. Cette situation sera portée par les adjudicataires à la connaissance de leurs ouvriers, entrepreneurs et sous-traitants.

ARTICLE 5 - MITRAILLES

Le service forestier décline toute responsabilité quant aux accidents qui pourraient résulter de la présence d'engins explosifs et de mitrailles dans la forêt.

ARTICLE 6 - DECHETS

Aucun détritux ne pourra être laissé sur les parterres de la coupe (bidons, bouteilles...).

ARTICLE 7 - CONTRAINTES LIEES A LA PROTECTION DES ZONES DE CAPTAGES

Pour les lots situés en forêt domaniale du Sud de Spa

- se référer au document intitulé « *Travaux en zone de prévention et de surveillance (*) Document TZP01 (2011)* », disponible sur demande au bureau du Cantonnement.

ARTICLE 8 : CONTRAINTES CYNEGETIQUES (ART. 49 DU C.G.C.).

Les restrictions à la circulation en forêt relative à l'exercice de la chasse sont applicables à l'exploitation des bois. Les adjudicataires seront avertis des dates de battue par voie d'affiches à l'entrée des bois.

Dans la forêt domaniale de l'Hertogenwald Occidental, durant la période de chasse au cerf, c'est à dire du 21 septembre au 31 décembre, l'accès des coupes sera interdit aux bûcherons, aux découpeurs, aux débardeurs et aux transporteurs, avant 08H15 et après 16h15.

Le Chef de cantonnement est tenu de répondre à toute demande d'information d'un acheteur concernant les dates des jours de battues et les éventuelles restrictions spécifiques.

ARTICLE 9 : NATURA 2000

Le Chef de cantonnement est tenu de répondre à toute demande d'information d'un acheteur quant aux prescriptions éventuelles des arrêtés de désignation des sites Natura 2000.

ARTICLE 10 : VISITE DES LOTS

La visite des lots peut avoir lieu sur rendez-vous pris 24 heures à l'avance en un endroit convenu avec le forestier concerné et de préférence les lundi, mercredi et vendredi.

ARTICLE 11 : P.E.F.C.

Les lots de bois vendus qui bénéficient de la certification PEFC sont identifiés par le sigle officiel en tête.

CLAUSES PARTICULIERES RELATIVES AUX LOTS VENDUS ANTICIPATIVEMENT

ART. 12 – PATERRE DE COUPE

Ne sont pas concernées les parcelles reprises dans des coupes adjudgées.

ART. 13 - OBJET DE LA VENTE

L'adjudicataire s'engage à reprendre tous les bois résineux désignés pour raison sanitaire, qu'ils soient scolytés ou chablis, qui apparaîtront dans le lot dont il sera désigné acquéreur, sur simple notification de l'agent des forêts, à concurrence d'une quantité forfaitaire maximum tel que fixée dans la description du lot et ce jusqu'au 31/12/2025. L'adjudicataire est tenu d'abattre, de façonner et de sortir de la forêt tous les chablis et bois scolytés désignés dans le mois suivant la notification du préposé forestier.

Le non-respect de ce délai entraîne le paiement d'une indemnité de 1,00€/m³/jour de retard.

Lors de la notification, le chef de cantonnement ou son délégué fournira un inventaire des bois à abattre avec les circonférences indiquées. Tous les bois seront marqués préalablement au marteau royal et éventuellement numérotés à la couleur.

La numérotation, le mesurage (longueur et diamètre) ainsi que le cubage des bois de chablis ou des bois scolytés se feront par les préposés selon la méthode de cubage (méthode de mesure) renseignée pour le lot.

Si, lors de la coupe, de nouveaux résineux scolytés sont repérés, l'agent des forêts aura la possibilité de marquer ces bois tout en ayant averti le chef de cantonnement.

En ce qui concerne les chablis cassés, les parties atteintes de brisures pourront être soustraites du cubage ; les troncs de moins de 3 m de long ou ceux qui sont fendus ou éclatés n'entreront pas en ligne de compte pour le cubage.

Au-delà de la quantité forfaitaire maximum imposée, l'adjudicataire pourra poursuivre ce marché, sans révision de prix, pour autant que le propriétaire ait marqué son accord écrit, jusqu'à la fin du délai prévu dans le présent appel d'offre.

ART. 14 - FORME DE L'OFFRE

L'offre est à établir à l'aide du formulaire pour la vente par anticipation de résineux scolytés et chablis. Elle sera établie au m³, un seul prix moyen, calculé sur base d'un bois de 90 et + cm de tour à 1,50 m, étant admis par lot, quel que soit l'éventail des circonférences.

Toutefois, les bois d'une circonférence à 1,50 m de 60 à 90 cm et ceux de moins de 60 cm seront facturés respectivement à 70 % et à 30 % du prix de l'adjudication.

ART 15 – PRIX DE CHABLIS

Le prix des bois résineux chablis déracinés verts sera fixé sur base du prix retenu pour les bois scolytés. Il sera calculé comme suit :

Formule pour le calcul du prix des chablis déracinés verts :

Montant (euros) = prix moyen offert pour les bois scolytés x 1,60

Les décotes par catégorie de circonférences fixées pour les bois scolytés s'appliquent aux bois chablis déracinés verts.

ART. 16 - PROMESSE DE CAUTION BANCAIRE

Complémentairement à l'article 15 du Cahier général des charges, une promesse de caution bancaire, doit être remise entre les mains du Président de la vente ou annexée aux soumissions.

La promesse de caution bancaire devra couvrir un montant calculé sur base de la formule suivante et ce jusqu'à décharge d'exploitation du dernier chantier.

Formule pour le calcul de la promesse de caution bancaire :

Montant (euros) = prix moyen offert x quantité forfaitaire max. x 0,25

Cette caution qui peut être augmentée sur demande du Receveur-trésorier régional ou le Directeur financier compétent, en fonction de la quantité et de la valeur des bois en cours d'exploitation, doit être valable jusqu'au 31 mars au plus tard, de l'année qui suit celle de la vente de printemps, sauf si la décharge d'exploitation n'a pas encore eu lieu. Dans ce cas, en application de l'article 16 des conditions générales, on peut retenir 20 % de la caution avec un montant maximal de 6 000,00 € jusqu'à la décharge finale.

Les dispositions du cahier générales des charges restent valables pour la caution définitive.

ART. 17 - PAIEMENT

Les paiements se feront au comptant dans les 15 jours (frais et taxes comprises) de la réception de la facture.

La facturation sera échelonnée et réalisée sur base de la méthode de cubage renseignée pour le lot.

Si le paiement n'a pas été effectué endéans les 15 jours, appel sera fait à la caution bancaire pour payer en lieu et place de l'adjudicataire. Dans ce cas, l'organisme de cautionnement sera systématiquement tenu de reconstituer la caution à hauteur du montant initial.

Fait à Liège,

Le Directeur,

SOUSSION : Modèle général
selon l'article 5 du cahier général des charges

Vente de bois du (<i>date</i>)	
A (<i>lieu</i>)	
Propriétaire	
Je soussigné, nommé ci-après adjudicataire : NOM PRENOM : ADRESSE TEL..... GSM..... (REPRESENTE PAR)	
Je déclare offrir pour le lot n° de la vente susvisée la somme de €, soit en toutes lettres : € hors frais et TVA.	
<input type="checkbox"/> Je déclare être assujetti à la TVA sous le n° <input type="checkbox"/> Je déclare ne pas être assujetti à la TVA	
Dans ce cas où je serais déclaré adjudicataire : <input type="checkbox"/> soit je joins la promesse d'engagement à émettre une caution bancaire visée à l'article 13 du cahier des charges ; <input type="checkbox"/> soit je paie immédiatement au comptant , séance tenante, par : <input type="checkbox"/> la remise d'un chèque bancaire certifié par une banque belge ou une banque d'un pays limitrophe ; <input type="checkbox"/> un moyen de paiement par carte bancaire, pour autant que le Receveur dispose de ce mode de paiement. Si j'opte pour le paiement au comptant , je dépose, séance tenante au moyen d'un chèque certifié ou d'une carte bancaire (si le Receveur dispose de ce mode de paiement), une somme supplémentaire correspondant à 20 % du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA) et plafonnée à 6.000,00 €, à titre de garantie, selon les modalités des articles 19, § 1 ^{er} et 45 du cahier des charges.	

Je déclare avoir une parfaite connaissance des conditions du cahier des charges (clauses générales et particulières) et m'y soumettre.

Fait à, le

L'adjudicataire

(signature)

Note

UNE soumission par LOT (sauf groupement de lots sur un même parterre de coupe conformément à l'article 5).
Au cas où l'adjudicataire est une société, la soumission doit renseigner également le nom de la personne physique représentant la société.

SOUSSION

Modèle pour la vente par anticipation de résineux scolytés et chablis

HORS COUPE EN EXPLOITATION

Vente de bois du (<i>date</i>)							
A (<i>lieu</i>)							
Propriétaire							
Je soussigné, nommé ci-après adjudicataire : NOM PRENOM : ADRESSE TEL..... GSM..... (REPRESENTE PAR)							
Je déclare offrir pour :							
<table border="1" style="width: 80%; margin: auto; border-collapse: collapse;"><tr><td style="width: 30%;"></td><td style="text-align: center;">BOIS SCOLYTES / CHABLIS</td></tr><tr><td style="padding: 5px;">Lot n°</td><td style="padding: 5px;">Offre (€/m³ ; hors frais, hors TVA)</td></tr><tr><td style="padding: 5px;">.....</td><td style="padding: 5px;">..... €/m³ -euros/mètre cube</td></tr></table>			BOIS SCOLYTES / CHABLIS	Lot n°	Offre (€/m ³ ; hors frais, hors TVA) €/m ³ -euros/mètre cube
	BOIS SCOLYTES / CHABLIS						
Lot n°	Offre (€/m ³ ; hors frais, hors TVA)						
..... €/m ³ -euros/mètre cube						
<input type="checkbox"/> Je déclare être assujetti à la TVA sous le n°							
<input type="checkbox"/> Je déclare ne pas être assujetti à la TVA							
Dans ce cas où je serais déclaré adjudicataire :							
Je joins la promesse d'engagement à émettre une caution bancaire visée à l'article 13 du cahier des charges ;							

Je déclare avoir une parfaite connaissance des conditions du cahier des charges (clauses générales et particulières) et m'y soumettre.

Fait à, le

L'adjudicataire

(signature)

Note

Au cas où l'adjudicataire est une société, la soumission doit renseigner également le nom de la personne physique représentant la société.

LOT 1

Cantonnement LIEGE



Propriété FORETS DOMANIALES DU CANTONNEMENT DE LIEGE

INFORMATIONS : MULLENDER David, 0479/86 40 52,

0 Ha; 273 bois; cube moyen : 1522 dm³; circ moyenne : 130 cm; 415 m³ grumes

Comp/Pa : 601/1, 701/1, 702/3, 703/1, 705/1, 711/2

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 1		DOUGLAS		GRANDIS		GRANDIS		MELEZE D'EUROPE	
Espèce	Coupe	SANITAIRE		SANITAIRE		SANITAIRE		SANITAIRE	
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL		SEC		SEC	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	-	-	-	-	1	-	-	-
55	17,5	-	-	-	-	1	0,315 m ³	-	-
65	20,5	-	-	-	-	1	0,287 m ³	-	-
75	24,0	-	-	1	-	2	-	-	-
85	27,0	1	0,386 m ³	2	1,438 m ³	2	1,834 m ³	-	-
95	30,0	-	-	6	-	5	-	-	-
105	33,5	-	-	3	-	9	-	-	-
115	36,5	-	-	8	14 m ³	3	14 m ³	-	-
125	40,0	-	-	6	-	9	-	-	-
135	43,0	-	-	4	-	14	-	-	-
145	46,0	-	-	4	19 m ³	4	41 m ³	1	1,226 m ³
155	49,5	-	-	3	-	5	-	-	-
165	52,5	-	-	1	-	3	-	-	-
175	55,5	-	-	1	11 m ³	1	21 m ³	-	-
185	59,0	-	-	-	-	1	-	-	-
195	62,0	-	-	-	-	4	18 m ³	-	-
205	65,0	-	-	1	4,039 m ³	1	4,118 m ³	-	-
Totaux Gr.		1	0,386 m ³	40	49 m ³	66	101 m ³	1	1,226 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

812/2025/1812/1/1 Tri 009

LOT 1

Cantonnement LIEGE



Propriété FORETS DOMANIALES DU CANTONNEMENT DE LIEGE

LOT 1		TSUGA AMELIORATION NORMAL NORMAL		TSUGA AMELIORATION SEC NORMAL		TSUGA SANITAIRE NORMAL NORMAL		TSUGA SANITAIRE SEC NORMAL					
Espèce	Coupe	Qualité	Type	Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
				65	20,5	-	-	1	0,328 m ³	-	-	-	-
				75	24,0	-	-	-	-	-	-	-	-
				85	27,0	-	-	1	0,572 m ³	-	-	-	-
				95	30,0	1		2		-		1	
				105	33,5	5		3		-		3	
				115	36,5	4	9,572 m ³	4	8,194 m ³	2	2,642 m ³	11	19 m ³
				125	40,0	5		9		5		9	
				135	43,0	8		11		5		15	
				145	46,0	2	21 m ³	9	41 m ³	4	25 m ³	6	53 m ³
				155	49,5	3		2		2		5	
				165	52,5	1		3		2		4	
				175	55,5	-	7,870 m ³	1	12 m ³	1	13 m ³	1	24 m ³
				185	59,0	-	-	1	2,545 m ³	-	-	2	4,874 m ³
				Totaux Gr.		29	38 m ³	47	65 m ³	21	41 m ³	57	101 m ³
				Houp./tail.			-		-		-		-

812/2025/1812/1/1 Tri 009

LOT 1		RESINEUX DIVERS SANITAIRE NORMAL NORMAL		RESINEUX DIVERS SANITAIRE SEC NORMAL									
Espèce	Coupe	Qualité	Type	Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
				105	33,5	2		-		-		-	
				115	36,5	-	1,854 m ³	2	2,250 m ³	-	-	-	-
				125	40,0	1		2		-		-	
				135	43,0	-		1		-		-	
				145	46,0	-	1,343 m ³	-	4,267 m ³	-	-	-	-
				155	49,5	2		-		-		-	
				165	52,5	-		-		-		-	
				175	55,5	-	4,230 m ³	-	-	-	-	-	-
				185	59,0	-		-		-		-	
				195	62,0	-	-	1	3,423 m ³	-	-	-	-
				Totaux Gr.		5	7,427 m ³	6	9,940 m ³	-	-	-	-
				Houp./tail.			-		-		-		-

812/2025/1812/1/1 Tri 009

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 701/1:2024/414, 702/3:2025/32, 705/1:2025/35, 601/1:2025/29, 601/1:2025/30, 711/2:2025/37, 705/1:2025/36, 703/1:2024/415, 601/1:2025/31, 705/1:2025/33, 705/1:2025/34, 711/2:2025/39, 711/2:2025/38, 711/2:2025/40

Remarques éventuelles pour le lot 1

Mises à blanc de sécurité au bord des voiries (empierrés dans le même massif).

Exploitation sur cloisonnement.

Exploitation sur lit de branches en cas d'ébranchage mécanisé.

Visite obligatoire avec le forestier.

Mesure au compas et cubage par la hauteur dominante.

LOT 10

Cantonnement SPA



Propriété FORETS DOMANIALES DU CANTONNEMENT DE SPA

INFORMATIONS : RENARD Franck, 087/77.55.25, 0477 78 12 63

2,6715 Ha; 1000 bois; cube moyen : 1500 dm³; circ moyenne : 105 cm; 1500 m3 grumes

Comp/Pa : 201/1

Lieu(x) - dit(s)

Triage 1 Artistes Franck Renard - 0477/ 78 12 63

Triage 2 Pleinfays Guillaume Calleja Perez - 0473/ 64 14 38

Triage 3 Nord de Spa Fabian Lejeune - 0471/ 49 63 62

Triage 5 Fagne Saint-Remacle Christoph Bedeur - 0479/ 86 97 47

Triage 7 Vieilles-Fagnes Amaury Thonon - 0476/ 80 48 52

Triage 8 Hoëgne Mirabelle Daine - 0477/ 78 15 49

Triage 10 La Gleize Pierre Larose - 0477/ 78 12 59

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 10		Espèce		Coupe		Qualité		Type	
		EPICEA		AMELIORATION		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
105	33,5	1 000	1 500 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		1 000	1 500 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

813/2025/1813/P/10 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 201/1:2025/106

Remarques éventuelles pour le lot 10

Vente anticipée domaniale de printemps 2025 (forêts domaniales du cantonnement de Spa).

LOT 11

Cantonnement SPA



Propriété FORETS DOMANIALES DU CANTONNEMENT DE SPA

INFORMATIONS : LEJEUNE Fabian, 087/299080, 0471 49 63 62

10,7081 Ha; 1520 bois; cube moyen : 132 dm³; circ moyenne : 42 cm; 201 m3 grumes

Comp/Pa : 24/3, 25/1, 25/2, 25/7

Lieu(x) - dit(s)

LONGUE HEID - cpe 3

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 11		EPICEA		DOUGLAS		PECTINE		PIN SYLVESTRE	
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION	
Coupe		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	1		107		-		56	
35	11,0	6	0,336 m ³	229	17 m ³	-	-	71	4,664 m ³
45	14,5	1		200		-		20	
55	17,5	4	0,969 m ³	134	52 m ³	-	-	8	3,571 m ³
65	20,5	-	-	69	23 m ³	-	-	1	0,237 m ³
75	24,0	1		42		-		1	
85	27,0	-	0,453 m ³	26	37 m ³	-	-	-	0,353 m ³
95	30,0	-		8		1		-	
105	33,5	-		2		-		-	
115	36,5	-	-	1	10 m ³	-	0,808 m ³	-	-
125	40,0	-	-	-	-	1	1,279 m ³	-	-
Totaux Gr.		13	1,758 m ³	818	139 m ³	2	2,087 m ³	157	8,825 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

813/2025/1813/P/11 Tri 003

LOT 11		MELEZE							
Espèce		AMELIORATION							
Coupe		NORMAL							
Qualité		NORMAL							
Type		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	144		-		-		-	
35	11,0	187	13 m ³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	108		-		-		-	
55	17,5	72	29 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	14	4,522 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	2		-		-		-	
85	27,0	1	1,356 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		528	48 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

813/2025/1813/P/11 Tri 003

LOT 11

Cantonnement SPA



Propriété FORETS DOMANIALES DU CANTONNEMENT DE SPA

LOT 11								
Espèce	BOULEAU							
Coupe	AMELIORATION							
Qualité	NORMAL							
Type	NORMAL							
Circ. Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45 14,5	2	0,262 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.	2	0,262 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.		-		-		-		-

813/2025/1813/P/11 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 24/3:2023/543, 25/2:2023/549, 25/7:2023/839, 25/7:2023/840, 24/3:2023/544, 25/1:2023/554, 25/2:2023/550, 25/1:2023/546, 25/2:2023/551, 25/1:2023/555, 25/7:2023/838, 24/3:2023/542, 25/1:2023/547

Remarques éventuelles pour le lot 11

Présence de cloisonnements dans les 1ère et 2ème éclaircies : la circulation des véhicules à moteur utilisés pour l'exploitation est permise uniquement sur ceux-ci. Dans le cas de l'utilisation d'une ébrancheuse, l'ébranchage se fera sur ces cloisonnements (Art 38 Cdc) ;

Pour raisons sylvicoles, aucune prorogation des délais d'exploitation ne sera accordée ;

Volume estimé sur base des hauteurs (H22) / décroissances par classe de circonférence.

LOT 20

Cantonnement VERVIERS



Propriété FORETS DOMANIALES DU CANTONNEMENT DE VERVIERS

INFORMATIONS : DOZIN Michaël, 0479/67 04 87, 0479/67 04 87

0 Ha; 1000 bois; cube moyen : 2000 dm³; circ moyenne : 115 cm; 2000 m3 grumes

Comp/Pa : 18/3

Lieu(x) - dit(s)

Brigade 1 : T1 Grunehaut - T2 Brand - T3 La Helle - T9 Gileppe - T10 Hestreux

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 20									
Espèce	EPICEA								
Coupe	SANITAIRE								
Qualité	SCOLYTE SEC RX								
Type	NORMAL								
Circ. Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	
115 36,5	1 000	2 000 m³	-	-	-	-	-	-	
Totaux Gr.	1 000	2 000 m³	-	-	-	-	-	-	
Houp./tail.		-		-		-		-	

831/2025/1112/2/20 Tri 009

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 18/3:2025/32

Remarques éventuelles pour le lot 20

Vente anticipée - Brigade 1 du cantonnement de Verviers - 2000 m3 maximum

Les clauses particulières relatives aux lots vendus anticipativement sont d'application (art. 12 à 17).

LOT 21

Cantonnement VERVIERS



Propriété FORETS DOMANIALES DU CANTONNEMENT DE VERVIERS

INFORMATIONS : T'SERSTEVENS Alexandre, 0479/86 62 19, 0479/86 62 19

0 Ha; 1000 bois; cube moyen : 1000 dm³; circ moyenne : 115 cm; 1000 m3 grumes

Comp/Pa : 250/1

Lieu(x) - dit(s)

Brigade 2 : T4 Porfays - T5 Hasebusch - T6 Jalhay - T7 Solwaster - T8 Vesdre

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 21									
Espèce	EPICEA								
Coupe	SANITAIRE								
Qualité	SCOLYTE SEC RX								
Type	NORMAL								
Circ. Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	
115 36,5	1 000	1 000 m³	-	-	-	-	-	-	
Totaux Gr.	1 000	1 000 m³	-	-	-	-	-	-	
Houp./tail.		-		-		-		-	

831/2025/1112/2/21 Tri 005

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 250/1:2025/33

Remarques éventuelles pour le lot 21

Vente anticipée - Brigade 2 du cantonnement de Verviers - 1000 m3 maximum.

Les clauses particulières relatives aux lots vendus anticipativement sont d'application (art.12 à 17).

LOT 30

Cantonnement VERVIERS



Propriété JALHAY CNE

INFORMATIONS : COUNE Tennessee, 0498/19 58 14,
6,2449 Ha; 1000 bois; cube moyen : 1000 dm³; circ moyenne : 115 cm; 1000 m3 grumes
Comp/Pa : 206/6

Lieu(x) - dit(s)

Forêt communale de Jalhay - T6 Jalhay et T7 Solwaster

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 30									
Espèce	EPICEA								
Coupe	SANITAIRE								
Qualité	SCOLYTE SEC RX								
Type	NORMAL								
Circ. Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	
115 36,5	1 000	1 000 m³	-	-	-	-	-	-	
Totaux Gr.	1 000	1 000 m³	-	-	-	-	-	-	
Houp./tail.		-		-		-		-	

831/2025/3265/2/30 Tri 007

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 206/6:2025/34

Remarques éventuelles pour le lot 30

Vente anticipée - forêt communale de Jalhay située sur cantonnement DNF de Verviers - 1000 m3 maximum.

Les clauses particulières relatives aux lots vendus anticipativement sont d'application (art. 12 à 17).

LOT 100

Cantonnement AYWAILLE



Propriété AYWAILLE CNE

INFORMATIONS : HAID Jean-Paul, 04/384.00.16, 0477 78 12 12

4,6273 Ha; 177 bois; cube moyen : 2206 dm³; circ moyenne : 154 cm; 390 m3 grumes

Comp/Pa : 196/4

Lieu(x) - dit(s)

TAILLE BOHA NORD - cpe 6

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 100		EPICEA							
Espèce		DEFINITIVE							
Coupe		NORMAL							
Qualité		NORMAL							
Type		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
65	20,5	1	0,319 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	-		-		-		-	
85	27,0	2	1,228 m ³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	2		-		-		-	
105	33,5	1		-		-		-	
115	36,5	8	12 m ³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	12		-		-		-	
135	43,0	27		-		-		-	
145	46,0	24	105 m ³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	31		-		-		-	
165	52,5	22		-		-		-	
175	55,5	20	175 m ³	-	-	-	-	-	-
185	59,0	13		-		-		-	
195	62,0	8	68 m ³	-	-	-	-	-	-
205	65,0	2		-		-		-	
215	68,5	-		-		-		-	
225	71,5	2		-		-		-	
235	75,0	1		-		-		-	
245	78,0	1	28 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		177	390 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-	-	-	-	-	-	-

811/2025/3033/P/100 Tri 006

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 196/4:2025/26

Remarques éventuelles pour le lot 100

Pas de passage dans les cours d'eau. Les épicéas seront sortis par la mise à blanc. Abattage en travers du cours d'eau, vers la mise à blanc. Ebranchage sur la mise à blanc. Exploitation dans le cadre du Projet Life "Vallées Ardennaises". ==> Pas de prorogation des délais d'exploitation et de vidange.

LOT 110

Cantonnement AYWAILLE



Propriété FERRIERES CNE

INFORMATIONS : BROLET Christophe, 04/2479990, 0477/9633053,5212 Ha; 373 bois; cube moyen : 1123 dm³; circ moyenne : 101 cm; 419 m³ grumes

Comp/Pa : 20/2, 20/3, 20/6

Lieu(x) - dit(s)

Bois de Heid - cpe 11

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 110		EPICEA		DOUGLAS		DOUGLAS			
Espèce	Coupe	DEFINITIVE		AMELIORATION		AMELIORATION			
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL		SEC			
		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	9	2,513 m³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	19	7,689 m³	1	0,368 m³	-	-	-	-
75	24,0	33		1		-		-	
85	27,0	59	62 m³	3	2,582 m³	-	-	-	-
95	30,0	63		2		-		-	
105	33,5	60		2		-		-	
115	36,5	44	189 m³	9	16 m³	-	-	-	-
125	40,0	19		3		-		-	
135	43,0	14		4		-		-	
145	46,0	13	88 m³	3	18 m³	-	-	-	-
155	49,5	5		1		1		-	
165	52,5	2		1		-		-	
175	55,5	1	23 m³	1	8,039 m³	-	2,342 m³	-	-
Totaux Gr.		341	372 m³	31	45 m³	1	2,342 m³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

811/2025/3166/P/110 Tri 004

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 20/2:2025/22, 20/6:2025/24, 20/2:2025/21, 20/2:2025/23, 20/3:2025/25

Remarques éventuelles pour le lot 110

Circulation sur les voies existantes (pas de circulation en dehors de ces voies, sauf pour l'éclaircie dans les douglas pour laquelle les voies à emprunter seront convenues avec le garde-forestier responsable). Les semis naturels d'if, de houx et de hêtre seront préservés, ainsi que les poches de semis naturels de douglas et d'épicéa. Les arbres inaccessibles seront débardés par câble à partir des voies existantes.

INFORMATIONS : BROLET Christophe, 04/2479990, 0477/963305

0,5701 Ha; 2000 bois; cube moyen : 1 dm³; circ moyenne : 115 cm; 2 m3 grumes

Comp/Pa : 1/1

Lieu(x) - dit(s)

Forêt communales de Ferrières, Arlon (sur commune de Ferrières), CPAS de Bruxelles et Aywaille (triage n°6)

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 140		Especie		Coupe		Qualite		Type	
		EPICEA		SANITAIRE		SCOLYTE SEC RX		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
115	36,5	2 000	2,000 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		2 000	2,000 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

811/2025/3166/P/140 Tri 004

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 1/1:2025/27

Remarques éventuelles pour le lot 140

Vente anticipée - 2000m³ - les clauses particulières relatives aux lots vendus anticipativement sont d'application (art. 12 à 17)